



Décès de conjoint - compte bancaire

Par **achard moujid**, le **19/01/2018** à **19:51**

Bonjour,

Je souhaite connaître la procédure de succession dans le cas suivant:

Mes parents ont un compte-joint bancaire, en cas de décès de l'un d'entre eux, leur banque bloquera-t-elle leur compte, le temps d'accomplir les formalités notariales ?

Ou bien l'un des conjoints aura-t-il toujours accès au compte après déclaration faite auprès de la banque ?

Précisions: Ils sont locataires et ne possèdent aucun bien immobilier.